FRF. 3
24415
pa. 12
Coc
Fac
22523

CONSIDÉRATIONS

POUR l'Ordre de Malthe, préſentées à l'Aſſemblée Nationale & au Comité chargé du remplacement des Dîmes, par M. le Vicomte de MIRABEAU, *Député de la Nobleſſe du Haut-Limouſin, le 17 Août 1789.*

MESSIEURS,

Le jour où vous prononçâtes l'abolition des dîmes, je voulus offrir à votre prudence quelques conſidérations politiques relatives à l'Ordre de Malthe ; l'enthouſiaſme que la renonciation généreuſe du Clergé, avoit répandu dans l'Aſſemblée, ne vous permit pas de m'entendre, & je ſuis bien éloigné de vouloir réclamer contre un décret unanimement rendu par l'Aſſemblée Nationale.

Mais vous me permettrez ſans doute de vous obſerver, Meſſieurs, qu'en indiquant les objets auxquels votre ſageſſe alloit s'occuper de pourvoir, comme l'entretien du Culte divin, des Miniſtres des Autels, des Egliſes, Presbyteres & Communautés, vous

THE NEWBERRY LIBRARY

n'avez fait mention d'aucun dédommagement pour l'Ordre de Malthe, que je crois cependant pouvoir vous démontrer être utile à toutes les classes de Citoyens, & nécessaire à maintenir, par des considérations graves en politique.

Je crois que cette Assemblée ne doit porter un décret, qu'après en avoir pesé, avec la plus scrupuleuse attention, les avantages & les inconvéniens; si je prouve donc que l'intérêt de la France est de conserver l'Ordre de Malthe, il faut pourvoir au remplacement des biens que vous lui ôtez. Si le mode de la perception de ses revenus étoit onéreux au peuple & à l'agriculture, vous avez eu raison de le proscrire; mais en *démolissant il faut bâtir, si l'on veut rester à couvert.*

Je ne chercherai point à faire valoir les motifs d'une antique & sage institution, les services rendus par un Ordre religieux, hospitalier & militaire, à toute la Chrétienté souffrante, vagabonde & combattante. Les services rendus à nos Ancêtres peuvent n'être d'aucun poids pour nous. Mais ce qui doit en avoir beaucoup, c'est la réunion de l'intérêt général de la patrie, aux intérêts particuliers de toutes les classes de Citoyens.

L'Ordre de Malthe possede un rocher qui, par sa situation & l'état de défense in-

croyable où il l'a mis, commande le commerce du Levant, & en eſt l'entrepôt. La neutralité de ce rocher qui tient à la poſſeſſion de l'Ordre, aſſure la liberté de ce même commerce qui eſt un des plus importants pour la France, parce qu'il faut y comprendre celui de l'Inde, par caravanes, dont le dépôt eſt à Alexandrette.

L'Ordre de Malthe eſt ſollicité depuis long-temps d'en faire la ceſſion à une puiſſance ennemie de nos anciens alliés, & jalouſe de poſſéder cet établiſſement de la plus grande importance ; car le port de Malthe eſt le plus beau & le plus sûr du Monde, il peut contenir aiſément deux cents vaiſſeaux de guerre, il a un ſuperbe baſſin de conſtruction, & dans les mains d'une puiſſance prépondérante, il commanderoit la Sicile dont il n'eſt ſéparé que par un canal de quelques lieues, & conſéquemment l'Italie.

La France s'eſt toujours oppoſée à un abandon qui lui ſeroit infiniment préjudiciable ; mais c'eſt en ce moment la ſeule maniere dont l'Ordre puiſſe ſe récupérer de la perte énorme qu'on lui fait éprouver ; & l'Ambaſſadeur en a, m'a-t-on aſſuré, fait la déclaration, il y a trois jours, à M. le Préſident, qui n'a pas cru ſans doute devoir en faire part à l'Aſſemblée.

Cette considération, quoique d'un grand poids, n'est pas la seule que je croie devoir faire valoir ; & je vais tâcher d'en développer une seconde au moins aussi importante.

Presque tout le cabotage de la Méditerrannée se fait par les matelots de nos provinces méridionales, ou du moins il paroît peu de bâtiments sur cette Mer, où l'on ne rencontre des matelots François, qui tous viennent dépenser dans leur patrie l'argent des étrangers sous le pavillon desquels ils ont navigué. Presque tous ces pavillons sont en guerre avec les Barbaresques qui, ne vivant que de rapines, croisent sans cesse, & interceptent une grande partie de ces mêmes bâtiments. Ceux de guerre qu'entretient la Religion, sont fort redoutés de ces corsaires, & ils empêchent infiniment de mal dans ce genre : or, empêcher le mal, c'est faire le bien. (Ce calcul n'est placé ici que pour servir de réponse à ceux qui se plaisent à répéter que les vaisseaux de Malthe ne font plus aucune prise, & qui font un reproche à l'Ordre de leur prétendue inaction).

Je mets en fait que si on anéantit la marine Maltoise, ce qui ne peut manquer d'être l'effet naturel de l'opération relative à cet Ordre, que nous venons de consommer, dans le cas où on ne s'occuperoit pas du

remplacement, je ſuis certain, dis-je, que le nombre d'eſclaves François, qui eſt déjà le plus conſidérable dans les Régences Barbareſques, augmentera du double; & l'Aſſemblée Nationale, reſtauratrice de la liberté Françaiſe & ſon ſoutien, aura prononcé, par l'un de ſes décrets, l'eſclavage de trois ou quatre cents Français par année; ou ſi la crainte les empêche de s'embarquer, nous renoncerons au produit de leurs travaux, & à une excellente école qui nous fournit pour la guerre un grand nombre de marins exercés & infatigables.

L'Hôpital de Malthe, le plus ſalubre & le plus grand de l'Univers, eſt ouvert gratuitement à toutes les Nations : j'y ai vu juſqu'à ſix ſept ou cents François beaucoup mieux traités qu'aucun de nous ne pourroit eſpérer de l'être dans ſes foyers. Cet hoſpice ſi reſpecté ſera fermé ſans doute par l'impoſſibilité de fournir à ſon entretien; & c'eſt la derniere branche d'intérêt public, que j'avois à mettre ſous vos yeux.

Il s'agit actuellement d'établir que l'intérêt particulier de chaque Citoyen & celui de toutes les claſſes de la ſociété ſe réuniſſent en faveur de la conſervation de l'Ordre pour lequel je réclame. Si ces conſidérations ſont moindres, elles doivent cependant avoir leur poids; car ce n'eſt que la réunion des

intérêts particuliers qui forme l'intérêt public.

Chaque Français a un droit sur les biens possédés par l'Ordre de Malthe, ou du moins il n'a, pour l'acquérir, qu'à remplir les conditions prescrites pour entrer dans cet Ordre : le noble parmi les Chevaliers, le bourgeois parmi les servants-d'armes, celui qui se destine à l'état ecclésiastique parmi les *Diacos* ; & il est aisé de prouver que, dans chacune de ces classes, on peut aspirer à des revenus considérables, & à des titres & droits importants.

Je me contenterai de citer la Commanderie de Rheims, une de celles qui appartiennent aux servants-d'armes : elle vaut vingt mille livres de rente, & donne le droit de siéger immédiatement après les Pairs, au sacre du Roi.

Une modique somme placée sur la tête d'un enfant, lui assure, s'il vit, un revenu honorable & l'espoir de devenir l'appui de sa famille.

On a voulu comparer l'Ordre de Malthe au Clergé, & ses Membres aux Ecclésiastiques : il est aisé de prouver qu'on a eu tort ; car un Abbé commendataire doit au mérite, à la faveur ou à la fortune, son Abbaye ; mais un Chevalier de Malthe a fait des avances dont il a dû compter recueillir le fruit ; un Ecclésiastique peut hériter de son

bien patrimonial, un Chevalier de Malthe s'eſt dépouillé en prononçant ſes vœux ; & tel a dépenſé cinquante mille livres pour tenir Galere, tel autre cinquante mille écus pour le Généralat, leur famille ou des créanciers leur ont fait cette avance, & les voilà fruſtrés du rembourſement ſur lequel ils ont dû faire fond ! tous les traités, toutes les loix, ſur leſquels repoſoit leur propriété, ſont anéantis, & l'Aſſemblée a prononcé pour eux une *banqueroute*, mot qu'elle a déclaré odieux, & impoſſible à articuler.

Je crois avoir démontré que la réunion des intérêts particuliers votoit en faveur du maintien de l'Ordre de Malthe. Il me reſte à répondre à quelques objections captieuſes qu'on s'eſt permis contre lui : il me ſera auſſi facile de les détruire qu'il l'a été de démontrer ſon utilité.

Cet ordre, vous a-t-on dit, fait ſortir beaucoup d'argent du Royaume. Je crois avoir prouvé que, dans cette ſuppoſition même, la plus grande partie tournoit au profit du commerce de la France ; mais je crois pouvoir démontrer auſſi victorieuſement que cet Ordre fait plus rentrer d'argent en France, qu'il n'en tire.

Premiérement, les Commanderies payent, il eſt vrai, des reſponſions à l'Ordre ; les Chevaliers, des brefs & diſpenſes ; mais une

399

grande quantité de Chevaliers pauvres ; après avoir passé une partie de leur vie à servir l'Ordre, viennent ensuite rapporter, au sein de leur famille, le fruit de leurs longs travaux, & le juste salaire qu'ils ont reçu de l'Ordre.

Secondement, les Alsaciens & Lorrains-Allemands ont la plus grande partie de leurs Commanderies en Allemagne, & en dépensent en France les revenus. Plusieurs François sont devenus grands prieurs d'Allemagne & conséquemment princes de l'Empire ; les Roussillonnois ont presque toutes leurs Commanderies en Catalogne, les Béarnais & Navarrois, dans la Langue de Castille. Tous ces revenus se consomment en France. On peut calculer, d'après cet apperçu, si la France est grévée, relativement à la sortie du numéraire.

Voilà, Messieurs, les considérations que j'ai cru devoir soumettre à votre sagesse & à votre prudence. J'ai dû vous parler avec vérité, je l'ai fait. J'ai été trente-trois ans Membre de cet Ordre respectable, il a dû trouver en moi un défenseur.

FIN.